

NOUVEAU :
EASY CLAIM

POUR ENVOYER
VOS DEMANDES DE
REMBOURSEMENT
EN QUELQUES
CLICS

CONTRAT GÉRÉ
EN USD

ASIA HEALTH PLAN

LA COUVERTURE SANTÉ ADAPTÉE À VOTRE
EXPATRIATION EN ASIE DU SUD-EST

2017



Téléchargez nos applications mobiles gratuites
APRIL Expat et Easy Claim !



Suivez-nous sur Facebook et Twitter !

 www.facebook.com/AprilExpat

 www.twitter.com/AprilExpat



ASIA HEALTH PLAN, L'ASSURANCE DES EXPATRIÉS EN ASIE DU SUD-EST

Cette solution d'assurance couvre les expatriations d'une durée minimale d'un an au Cambodge, en Indonésie, au Laos, en Malaisie, aux Philippines, à Taïwan, en Thaïlande ou au Vietnam. Ce contrat, entièrement géré en US Dollars, propose des garanties frais de santé et assistance rapatriement.

POURQUOI NOUS CHOISIR ?

- > Une couverture de vos dépenses de santé courantes ou imprévues dès le 1^{er} dollar dépensé.
- > Un **service de règlement direct des frais d'hospitalisation** de plus de 24h : vous n'avez pas à régler l'établissement hospitalier, nous nous en chargeons pour vous !
- > Couverture à 100% des frais réels de votre chambre privée standard.
- > **Libre choix du médecin ou de l'hôpital** pour vos soins.
- > Un **service de 2^{ème} avis médical** : nos médecins vous renseignent sur vos symptômes et vous conseillent sur le traitement le plus adapté.
- > **Garanties valables également en Europe** (sauf au Royaume-Uni et en Suisse) pour tous vos soins imprévus ou programmés.
- > En cas de besoin d'assistance pendant votre séjour, APRIL Assistance organise votre rapatriement médical, 24h/24 à votre domicile ou vers l'hôpital le mieux adapté et prend en charge les frais de transport et d'hébergement d'un proche venu vous rendre visite.
- > Vos interlocuteurs APRIL sont proches de vous grâce à **notre bureau de Bangkok**.
- > Un **service d'e-claiming** : vous nous transmettez facilement vos demandes de remboursement depuis votre Espace client ou via votre appli Easy-claim.



NOS ÉQUIPES MULTILINGUES SONT À VOTRE ÉCOUTE :

> PARIS



par téléphone :
+33 (0)1 73 03 41 29
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00
(heure de Paris)



par e-mail :
conseillers.expat@april-international.com



dans nos bureaux :
110, avenue de la République
75011 Paris - FRANCE

> BANGKOK

par téléphone :
+66 (0) 20 22 91 80
du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00
(heure de Bangkok)

par e-mail :
infobangkok@april-international.com

dans nos bureaux :
Maneeya Center North, 10th Floor
518/3 Ploenchit Road
Lumpini, Pathumwan
Bangkok 10330 - THAILAND



NOUVEAU

EASY CLAIM : VOS REMBOURSEMENTS À PORTÉE DE CLIC !

Pour envoyer vos demandes de remboursement, optez pour la simplicité en utilisant l'application Easy Claim.



QUELS SONT LES AVANTAGES DU SERVICE EASY CLAIM ?

Vous n'avez pas besoin de nous envoyer les originaux de vos factures et prescriptions médicales.

Ainsi, vous :

- > évitez les frais d'affranchissement,
- > bénéficiez de délais de remboursement plus rapides,
- > gagnez du temps grâce à des formalités allégées.

DANS QUELS CAS PUIS-JE UTILISER LE SERVICE EASY CLAIM ?

Vous pouvez nous envoyer toutes vos demandes de remboursement de frais de santé via l'appli, **jusqu'à 400 € par facture**.

Vous devrez toutefois conserver vos documents originaux. Si vous disposez de factures dont le montant est supérieur à 400 €, nous vous remercions de nous les adresser par courrier.

COMMENT ACCÉDER AU SERVICE EASY CLAIM ?

Accédez à Easy Claim à tout moment depuis :

- > votre **mobile** ou votre **tablette**, en téléchargeant l'application sur Apple Store, Google Play ou Windows Store,
- > votre **Espace Client**, en accédant à la rubrique « Vos remboursements ».

COMMENT UTILISER L'APPLICATION EASY CLAIM ?

- 1 Téléchargez l'application Easy Claim.
- 2 Authentifiez-vous à l'aide de votre identifiant Espace Client.
- 3 Saisissez votre demande de remboursement en :
 - > renseignant le bénéficiaire ainsi que le montant des soins,
 - > reportant le code anti-fraude sur vos documents originaux,
 - > ajoutant les photos de vos factures et prescriptions médicales,
 - > nous envoyant le tout d'un simple clic !
- 4 Vous n'avez plus qu'à attendre la notification vous indiquant que votre demande a été traitée.



DES GARANTIES AU CHOIX



CHOISISSEZ LES GARANTIES POUR LESQUELLES
VOUS SOUHAITEZ ÊTRE COUVERT

ESSENTIELLE

Hospitalisation
seule



EN OPTION
ASSISTANCE
RAPATRIEMENT

Plafond de 500 000 USD

CONFORT

Hospitalisation
+
Médecine courante
+
Maternité
+
Dentaire



Plafond de 1 000 000 USD

OPTION ÉCO



4 niveaux de franchise annuelle au choix, appliquée aux garanties hospitalisation uniquement

0 USD

500 USD

1 500 USD

5 000 USD

RÈGLEMENT DIRECT DE VOS
FRAIS
D'HOSPITALISATION

SERVICE EASY CLAIM
POUR TOUTE FACTURE JUSQU'À
400 €

GARANTIES ADAPTÉES AUX EXPATRIÉS EN ASIE DU SUD-EST

1 > FRAIS DE SANTÉ

FORMULES	ESSENTIELLE	CONFORT
HOSPITALISATION* : délai d'attente <small>voir définition p7</small> de 3 mois** (supprimé en cas d'urgence médicale ou d'accident)		
PLAFOND MAXIMUM PAR ANNÉE D'ASSURANCE ET PAR ASSURÉ	500 000 USD	1 000 000 USD
Hospitalisation <small>voir définition p7</small> médicale, chirurgicale ou hospitalisation de jour : Transport en ambulance (si hospitalisation prise en charge par APRIL International) Frais de séjour Honoraires médicaux et chirurgicaux Examens, analyses, médicaments Actes médicaux	100% des frais réels <small>voir définition p7</small>	100% des frais réels <small>voir définition p7</small>
Chambre privée standard	100% des frais réels, dans la limite des coûts raisonnables et habituels	100% des frais réels, dans la limite des coûts raisonnables et habituels
Règlement direct des frais d'hospitalisation de plus de 24h <small>voir définition p7</small>	délivré sous réserve d'accord médical, 24h/24	délivré sous réserve d'accord médical, 24h/24
Lit d'accompagnement pour enfant	100% des frais réels, jusqu'à 10 jours/an (enfant de moins de 18 ans)	100% des frais réels, jusqu'à 10 jours/an (enfant de moins de 18 ans)
Traitement du cancer (radiothérapie et chimiothérapie)	100% des frais réels	100% des frais réels
Traitement du SIDA	100% des frais réels	100% des frais réels
Greffe d'organe	100% des frais réels, jusqu'à 200 000 USD/an	100% des frais réels, jusqu'à 200 000 USD/an
Soins ambulatoires avant et suivant hospitalisation (jusqu'à 30 jours avant et 90 jours suivant l'hospitalisation)	100% des frais réels, jusqu'à 3 000 USD	100% des frais réels, jusqu'à 3 000 USD
Rééducation en lien direct et suite à une hospitalisation prise en charge par APRIL International	100% des frais réels, jusqu'à 2 500 USD/an	100% des frais réels, jusqu'à 5 000 USD/an
Soins infirmiers à domicile***	100% des frais réels, jusqu'à 182 jours/an	100% des frais réels, jusqu'à 182 jours/an
Soins dentaires d'urgence suite à un accident	100% des frais réels, jusqu'à 50 000 USD/an	100% des frais réels, jusqu'à 50 000 USD/an

* Toute hospitalisation est soumise à accord préalable. Une franchise voir définition p7 de 20% sera retenue en cas de non respect de cette formalité, préalablement à une hospitalisation.

** Délai d'attente abrogé si vous aviez auparavant des garanties équivalentes ou supérieures résiliées depuis moins d'un mois, sur présentation d'un justificatif des garanties souscrites jusqu'alors et du Certificat de radiation correspondant.

*** Soumis à accord préalable voir définition p7 au delà de 20 visites par année d'assurance.

REMBOURSEMENT À 100% DES FRAIS RÉELS DES CONSULTATIONS DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES ET SPÉCIALISTES

FORMULES	ESSENTIELLE	CONFORT
MATERNITÉ* : délai d'attente de 10 mois		
PLAFOND MAXIMUM PAR ANNÉE D'ASSURANCE ET PAR ASSURÉ	—	5 000 USD
Soins pré et post natus	non pris en charge	100% des frais réels
Accouchement	non pris en charge	100% des frais réels

FORMULES	ESSENTIELLE	CONFORT
MÉDECINE COURANTE : délai d'attente de 3 mois** (supprimé en cas d'urgence médicale ou d'accident, sauf kinésithérapie, chiropraxie et acupuncture)		
PLAFOND MAXIMUM PAR ANNÉE D'ASSURANCE ET PAR ASSURÉ	—	5 000 USD
Consultations auprès de médecins généralistes	non pris en charge	100% des frais réels
Consultations auprès de médecins spécialistes	non pris en charge	100% des frais réels
Analyses, radiographies, scanners, électrocardiogrammes	non pris en charge	100% des frais réels
Pharmacie	non pris en charge	100% des frais réels
Kinésithérapie et chiropraxie Délai d'attente de 6 mois**	non pris en charge	100% des frais réels, jusqu'à 60 USD /séance et jusqu'à 15 séances/an
Acupuncture Délai d'attente de 6 mois**	non pris en charge	100% des frais réels, jusqu'à 45 USD /séance et jusqu'à 10 séances/an
Prothèses externes	non pris en charge	100% des frais réels, jusqu'à 1 000 USD /an
Bilan de santé	non pris en charge	100% des frais réels, jusqu'à 500 USD /an (tous les 2 ans)

FORMULES	ESSENTIELLE	CONFORT
DENTAIRE : délai d'attente de 6 mois**		
PLAFOND MAXIMUM PAR ANNÉE D'ASSURANCE ET PAR ASSURÉ	—	1 000 USD
Examen de routine (y compris détartrage et polissage)	non pris en charge	100% des frais réels, jusqu'à 100 USD /an (un examen maximum par an)
Soins dentaires : extraction, obturation à l'amalgame, radiographie, détartrage parodontal	non pris en charge	100% des frais réels

* Soumis à accord préalable.

** Délai d'attente abrogé si vous aviez auparavant des garanties équivalentes ou supérieures résiliées depuis moins d'un mois, sur présentation d'un justificatif des garanties souscrites jusqu'alors et du Certificat de radiation correspondant.

GARANTIES (SUITE)

ADAPTÉES AUX EXPATRIÉS EN ASIE DU SUD-EST

DÉFINITIONS

- > **Accord préalable** : certains actes médicaux ou traitements sont soumis à l'accord préalable de notre Médecin Conseil. Vous aurez donc à faire compléter par le praticien qui prescrira ces actes un formulaire accompagné d'un devis détaillé avant d'engager les soins correspondants.
- > **Délai d'attente** : période durant laquelle les garanties ne sont pas encore en vigueur. Le point de départ de cette période est la date d'effet portée au Certificat de souscription.
- > **Frais réels** : ensemble des dépenses de santé qui est facturé.
- > **Franchise** : somme qui, dans le règlement d'un sinistre, reste à votre charge.
- > **Hospitalisation** : séjour (médical ou chirurgical) dans un établissement hospitalier (public ou privé) de plus de 24 heures, consécutivement à une maladie ou un accident.
- > **Hospitalisation de jour** : séjour de moins de 24 heures pour lequel un lit vous est attribué sans que vous ne passiez la nuit au sein de l'établissement hospitalier.
- > **Règlement direct des frais d'hospitalisation** : vous pouvez bénéficier de la prise en charge de vos frais d'hospitalisation de plus de 24h : nous nous mettons directement en contact avec l'hôpital pour régler votre facture et vous éviter ainsi de devoir avancer les frais. Vous bénéficiez également de la prise en charge de vos dépenses en cas d'accouchement.

LES COÛTS DE SANTÉ EN ASIE DU SUD-EST

Avec l'assurance internationale Asia Health Plan, vous êtes couvert contre tous les aléas susceptibles de perturber votre expatriation.



Jonathan s'installe en Thaïlande afin d'ouvrir une pâtisserie à **Bangkok**. En se rendant un jour vers la plage, il perd le contrôle de son véhicule qui tombe dans un fossé.

À combien s'élèvent les frais d'hospitalisation ?

> **5 683 400 THB**
soit environ 169 300 USD

Denis et son épouse sont expatriés aux **Philippines** depuis bientôt 2 ans. Suite à de violents maux de ventre, Denis effectue un examen médical qui révèle une crise d'appendicite.

Quel est le coût de l'examen et de l'opération chirurgicale qui s'ensuit ?

> **350 200 PHP**
soit environ 8 615 USD




Les coûts affichés correspondent à des cas traités par notre Service Médical et sont indiqués à titre informatif, sans valeur contractuelle. Les taux de change utilisés sont ceux qui étaient en vigueur au moment où les soins ont été réalisés.

COTISATIONS 2017 POUR LES FRAIS DE SANTÉ

COTISATIONS ANNUELLES TTC 2017 EN USD POUR TOUTE DATE D'EFFET JUSQU'AU 16/12/2017

PAR PERSONNE ASSURÉE	FORMULE ESSENTIELLE	FORMULE CONFORT
< 21 ans	411 USD	1 142 USD
21 - 25 ans	625 USD	1 472 USD
26 - 30 ans	689 USD	1 552 USD
31 - 35 ans	795 USD	1 993 USD
36 - 40 ans	901 USD	2 120 USD
41 - 45 ans	1 007 USD	2 374 USD
46 - 50 ans	1 145 USD	2 929 USD
51 - 55 ans	2 035 USD	4 261 USD
56 - 60 ans	2 947 USD	5 088 USD
61 - 65 ans	3 233 USD	6 407 USD
66 - 70 ans	4 398 USD	7 587 USD
71 - 75 ans	5 790 USD	9 984 USD
76 - 80 ans	8 050 USD	13 881 USD

OPTION ÉCO 	FORMULE ESSENTIELLE			FORMULE CONFORT		
	Franchise 500 USD	Franchise 1 500 USD	Franchise 5 000 USD	Franchise 500 USD	Franchise 1 500 USD	Franchise 5 000 USD
< 36 ans	-15%	-20%	-40%	-10%	-15%	-25%
36 - 45 ans	-10%	-15%	-35%	-5%	-10%	-20%
46 - 80 ans	-5%	-10%	-25%	-5%	-10%	-15%

Remarque :

La limite d'âge à l'adhésion pour la garantie frais de santé est de 65 ans inclus.

2 > ASSISTANCE RAPATRIEMENT

En cas d'accident, de maladie ou de problèmes graves, cette garantie nous permet de vous venir en aide 24h/24 et 7j/7, sur simple appel téléphonique ou envoi de fax.

NATURE DES PRESTATIONS	NIVEAUX
Transport sanitaire, rapatriement médical	100% des frais réels
Rapatriement du corps en cas de décès	100% des frais réels
Frais de cercueil	jusqu'à 2 200 USD
Accompagnement du défunt transporté ou rapatrié	billet A/R en avion classe économique ou train 1 ^{ère} classe
Présence d'un proche auprès de l'assuré hospitalisé plus de 6 jours s'il était seul sur place	billet A/R en avion classe économique ou train 1 ^{ère} classe et 115 USD/nuît pendant 10 nuits

COTISATIONS ANNUELLES TTC 2017 EN USD POUR TOUTE DATE D'EFFET JUSQU'AU 16/12/2017

Individuel	349 USD
Famille	760 USD

La limite d'âge à l'adhésion pour cette garantie est de 70 ans inclus.

3 > SERVICE DE 2^{ÈME} AVIS MÉDICAL

Vous vous posez des questions sur un traitement qui vous a été prescrit ?

**Est-ce que tous ces examens et scanners sont vraiment nécessaires ?
La chirurgie est-elle la meilleure solution ?**

Pour vous aider à répondre à ces questions et vous garantir un traitement adapté à votre diagnostic, nous vous proposons un service de 2^{ème} avis médical. Ce service est gratuit et disponible pour tous nos assurés.

Il est obligatoire en cas d'intervention médicale ou chirurgicale programmée à l'avance dont le coût est supérieur à 2 000 USD.

Pour en bénéficier, il vous suffit de prendre contact avec notre équipe médicale : elle se chargera de programmer un rendez-vous médical et reviendra vers vous dans les plus brefs délais afin de vous communiquer les informations pratiques pour cette visite. Vous devrez par la suite nous faire parvenir le rapport médical rédigé par le médecin pour que notre équipe médicale puisse vous conseiller sur les démarches les plus adaptées à votre situation.



FONCTIONNEMENT DU CONTRAT

INFORMATIONS PRATIQUES AVANT DE SOUSCRIRE

**DÉCOUVREZ EN VIDÉO POURQUOI
LES EXPATRIÉS CHOISSENT
APRIL INTERNATIONAL
POUR S'ASSURER A L'ÉTRANGER :**



À QUI S'ADRESSE LE CONTRAT ?

Peut être couverte toute personne expatriée dans l'un des pays suivants : Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Philippines, Taïwan, Thaïlande ou Vietnam. La limite d'âge à l'adhésion est de :

- 70 ans inclus pour la garantie assistance rapatriement,
- 65 ans inclus pour la garantie frais de santé.

Remarques :

- > L'adhésion s'établit à titre individuel.
- > Le Profil de santé n'est pas à compléter si la garantie assistance rapatriement est sélectionnée seule.

DANS QUELS PAYS SUIS-JE COUVERT ?

Pour la garantie frais de santé :

La garantie frais de santé est valable à l'année dans les pays suivants : Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Philippines, Taïwan, Thaïlande et Vietnam.

Comment êtes-vous couvert pendant vos déplacements ?

- 1 En Europe** (sauf Royaume-Uni et Suisse), y compris dans votre pays de nationalité s'il se situe dans cette zone, pendant toute la durée de votre contrat.
- 2 Dans votre pays de nationalité**, s'il se situe en dehors de la zone mentionnée à l'alinéa 1, en cas d'accident ou d'urgence médicale, lors de séjours temporaires de moins de 90 jours consécutifs.
- 3 Dans le reste du monde** (sauf Bahamas, Canada, États-Unis, Japon et Suisse) en cas d'accident, lors de séjours de moins de 60 jours consécutifs.

Pour la garantie assistance rapatriement :

La garantie assistance rapatriement est valable à l'année dans les pays suivants : Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Philippines, Taïwan, Thaïlande et Vietnam et lors de séjours de moins de 90 jours consécutifs dans le reste du monde.

Remarque :

En fonction d'événements qui pourraient s'y dérouler, la couverture pour certains pays est soumise à l'acceptation préalable d'APRIL International.

La liste complète des pays exclus est disponible sur www.april-international.com ou sur simple demande au +33 (0)1 73 03 41 29 ou par e-mail à conseillers.expats@april-international.com. Cette liste de pays exclus est susceptible de varier.



FONCTIONNEMENT DU CONTRAT (SUITE)

INFORMATIONS PRATIQUES AVANT DE SOUSCRIRE

À PARTIR DE QUAND SUIS-JE COUVERT ?

Les garanties prennent effet au plus tôt le 16 du mois ou le 1^{er} du mois suivant la réception de votre Demande d'adhésion complétée, du paiement de la cotisation, des documents complémentaires éventuellement demandés et sous réserve de notre acceptation médicale.

JUSQU'À QUAND SUIS-JE COUVERT ?

Les garanties cessent automatiquement :

- > lorsque la limite d'âge est atteinte :
 - **21 ans** pour les enfants à charge pour la garantie frais de santé (26 ans s'ils poursuivent des études) et **31 ans** pour la garantie assistance rapatriement ;
 - **71 ans** pour la garantie assistance rapatriement ;
- > en cas de non paiement ;
- > lorsque vous n'êtes plus expatrié, sur présentation d'un document officiel en attestant.

COMMENT ADHÉRER ?

1 EN LIGNE

Vous pouvez souscrire en ligne, vous recevrez alors dans les minutes qui suivent tous les documents de votre contrat (y compris votre attestation d'assurance) par email.

2 PAR COURRIER

- > Complétez et signez la Demande d'adhésion.
- > L'assuré principal, son conjoint assuré et ses enfants majeurs assurés doivent compléter et signer le Profil de santé (sauf en cas de sélection de la garantie assistance rapatriement seule).
- > Joignez à la Demande d'adhésion et au Profil de santé, le règlement correspondant à la 1^{ère} cotisation :
 - en sélectionnant l'option « paiement par carte bancaire » sur la Demande d'adhésion, **ou**
 - en effectuant le 1^{er} virement en US dollars (inclure une copie de l'ordre de virement).
- > Envoyez votre dossier à : APRIL International Expat - Service Adhésions Individuelles - 110, avenue de la République CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE.

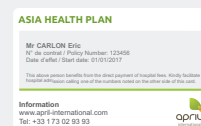
VOUS RECEVEZ ENSUITE :



VOTRE
CERTIFICAT D'ADHÉSION
VALANT ATTESTATION
D'ASSURANCE,



VOS
CONDITIONS GÉNÉRALES
DÉTAILLANT
LE FONCTIONNEMENT
DE VOTRE CONTRAT,



VOTRE CARTE D'ASSURÉ
REPRENANT LES NUMÉROS
D'URGENCE À COMPOSER
NOTAMMENT EN CAS
DE BESOIN D'ASSISTANCE OU
AVANT UNE HOSPITALISATION,

DES SERVICES ASSOCIÉS À VOS GARANTIES

POUR SIMPLIFIER VOS DÉMARCHES
AU QUOTIDIEN !



VOTRE ESPACE CLIENT EN LIGNE

INTUITIF ET RAPIDE, IL VOUS FACILITE LA VIE !

En quelques clics, depuis votre **ordinateur, tablette** ou **smartphone**, vous accédez :

- > à tous vos documents et contacts utiles (attestation d'assurance, carte d'assuré, conditions générales...),
- > à vos informations bancaires et coordonnées personnelles,
- > à vos remboursements, si vous êtes l'assuré(e),
- > au détail de vos cotisations, si vous êtes le souscripteur du contrat,
- > au service Easy Claim, qui vous permet d'envoyer vos demandes de remboursement en quelques clics.



DES APPLIS MOBILES

NOUVEAU : EASY CLAIM

SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES EN ENVOYANT VOS DEMANDES DE REMBOURSEMENT VIA L'APPLI !

Vous pouvez utiliser Easy Claim pour transmettre toutes vos factures jusqu'à 400 €. Il vous suffit :

- > de télécharger l'appli et vous authentifier avec votre identifiant Espace Client,
- > de renseigner le bénéficiaire, la date et le montant des soins,
- > d'ajouter les photos de vos factures et prescriptions médicales,
- > d'envoyer votre demande de remboursement en 1 clic (vous conservez les originaux).

APRIL EXPAT

POUR VOUS AIDER À PRÉPARER VOTRE EXPATRIATION ET VOUS ACCOMPAGNER UNE FOIS SUR PLACE

Un guide pays, des expressions courantes et des termes médicaux en 13 langues, une check-list, les coordonnées de professionnels de santé dans le monde et les numéros d'urgence locaux.

Nos applis sont disponibles gratuitement sur l'**Apple Store**, **Google Play** et **Windows Store**.



LE SUIVI DE VOTRE CONTRAT

Après votre adhésion, notre service Suivi Client est à votre disposition pour toute évolution relative à votre contrat.

Vous pouvez :

- > adapter le niveau de vos garanties à vos besoins tout au long de la vie de votre contrat,
- > ajouter un ayant droit,
- > souscrire de nouvelles options,
- > signaler une nouvelle adresse ou de nouvelles coordonnées bancaires,
- > apporter toute autre modification à votre couverture.

Pour le suivi de votre contrat, vous pouvez contacter notre équipe : Tél : +33 (0)1 73 02 93 93
E-mail : suiviclient.expat@april-international.com

VOTRE CARTE D'ASSURÉ ELLE COMPORTE LES NUMÉROS D'URGENCE, JOIGNABLES 24H/24 ET 7J/7, POUR :

- > bénéficier du règlement direct de vos frais en cas d'hospitalisation,
- > déclencher les services d'assistance en cas d'urgence.

Elle facilite notamment votre admission dans un établissement de soins, en cas d'hospitalisation urgente. Afin de simplifier vos démarches, cette carte reprend vos nom, prénom(s) et numéro de contrat.



APRIL, CHANGER L'IMAGE DE L'ASSURANCE

PRÉSENCE
INTERNATIONALE
DANS 33 PAYS

APRIL, groupe international de services en assurance, a choisi l'innovation comme moteur de son développement, en regardant l'assurance avec les yeux du client. Ce parti-pris, qui requiert audace et simplicité, lui a permis de devenir en moins de 20 ans, le 1^{er} courtier grossiste en France et d'être un acteur de référence à l'échelle internationale avec une implantation dans 33 pays.

Plus de 3 800 collaborateurs assurent, conseillent, conçoivent, gèrent et distribuent des solutions d'assurances et des prestations d'assistance pour les particuliers, les professionnels et les entreprises, soit quelque 6 millions d'assurés. APRIL a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 798 M€.

APRIL INTERNATIONAL, SPÉCIALISTE DE L'ASSURANCE INTERNATIONALE DEPUIS 40 ANS

NOS ENGAGEMENTS

- › Une haute qualité de gestion : 3 bureaux à Paris, Bangkok et Mexico
- › Des équipes multilingues à votre disposition
- › Des contrats clairs, lisibles, assortis de nombreux services pour simplifier vos démarches à l'étranger

À chaque situation d'expatriation sa solution d'assurance internationale

Que vous soyez étudiant, stagiaire, à la recherche d'un programme vacances-travail, salarié ou retraité, que vous partiez seul ou en famille, APRIL International vous accompagne durant votre expérience internationale avec une gamme complète et modulable de solutions d'assurance, adaptées à chaque profil d'expatrié et à chaque budget.

CONTACTEZ VOTRE ASSUREUR-CONSEIL :

april international | expat

Siège social :

110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE

Tél. : +33 (0)1 73 02 93 93 - Fax : +33 (0)1 73 02 93 90

E-mail : info.expats@april-international.com - www.april-international.com

S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727

Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (www.oriass.fr)

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 61, rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09 - FRANCE.

NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727

Produit conçu et géré par APRIL International Expat et assuré par Groupama Gan Vie (pour la garantie frais de santé) et CHUBB (pour la garantie assistance rapatriement).

